



Question écrite

Friches urbaines



Lors des dernières votations sur le lotissement de l'Oiselier, un pincement au cœur de voir à nouveau des terrains vierges rongés par l'activité humaine m'a fait réfléchir. Une énergie identique et des moyens devraient être mis aussi dans la revalorisation des friches urbaines, malheureusement encore nombreuses dans notre ville. (Certains lieux sont inutilisés depuis près de 40 ans). Voici une liste non exhaustive des lieux qui sont particulièrement visibles:

- Bloc de la rue des Bains
- Rue des Baïches
- Warteck, Onivia
- Ancienne Migros
- Colisée
- Quartier des ATA
- CFF
- Soleil
- Ancienne entreprise Conrad

Du reste il ne faut pas minimiser le danger que représente un lieu abandonné: infiltration d'eau, invasion multiples, danger d'accidents... sans parler de l'image désastreuse que ces friches renvoient de la ville.

Existe-t-il un répertoire de ces sites?

Des contacts avec les propriétaires ont-ils été envisagés en vue de comprendre les raisons de ces états de fait?

Ceci relève du droit privé. Certes, mais la commune a-t-elle la possibilité d'édicter une loi obligeant à valoriser ou simplement à utiliser un lieu abandonné après 5-10 ou 15 ans?

Je remercie le Conseil Municipal de sa réponse.

Groupe PS - VERTS

Corinne Laissue